

LES JARDINS DE LA VOIE ROMAINE

COPIL 1

Compte rendu

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Rappel : ce que prévoit la convention

Création d'un comité de pilotage :

- Porteur de projet, acteurs de l'ECT, Ademe, accompagnateurs

3 réunions a minima du COPIL :

- Début de projet, mi-parcours, fin de projet
- Compte-rendu : décisions et avancées du projet

Points intermédiaires

- Avancée des travaux, éventuelles évolutions nécessitant un arbitrage de l'ADEME

Participation du porteur de projet

- Aux temps d'échange dans le cadre du programme, au sein des communautés de porteurs de projets, ou entre communautés du programme

2 rapports remis à l'ADEME

- Rapport intermédiaire sur l'avancée du projet au regard de l'EFC
- Un rapport final selon trame fournie par l'ADEME

Contribution des accompagnateurs à la communauté apprenante :

- REX, séminaires,
- Veille,
- Questions de recherche,
- Partage des évaluations ...

Pour les Jardins, les objectifs retenus :

- Soutenir la constitution **d'écosystèmes coopératifs territorialisés** autour des tiers lieux en création.
- Éclairer les **conditions économiques** du développement de nouveaux projets, leur inscription dans un écosystème coopératif territorialisé à l'échelle de l'ensemble des tiers lieux et étayer la fonction de « **garant de la coopération** »
- Soutenir **l'engagement des personnes** à l'intérieur de chaque projet à partir d'une organisation du travail qui se soucie des effets de ce dernier sur les ressources (en particulier immatérielles) des différents tiers lieux.
- Développer des modalités d'**évaluation** soutenant la coopération entre le Jardin de la Voie Romaine et le Conseil Départemental en mettant en évidence les effets utiles des projets au regard des ambitions du projet politique de la collectivité locale et au regard de l'évolution des questions du travail au sein du Conseil Départemental,
- Intégrer dans cette vision de nouveau modèle économique, des entreprises de l'écosystème territorial des jardins de la voie romaine pour engager une coopération faisant **évoluer le modèle de travail** et de l'insertion par l'économie.

3 axes d'accompagnement pour les Jardins de la Voie Romaine

Axe 1 : consolidation du modèle économique

1. Des rencontres individuelles



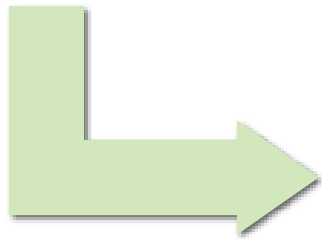
Les dirigeants des structures (entreprises, associations...) engagées dans la création et dans le fonctionnement du tiers lieu

Les salariés des tiers lieux

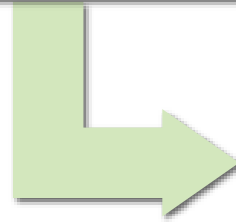
Un temps de rencontre avec élus et techniciens du Conseil Départemental engagés dans le suivi du projet.

2. Des temps collectifs

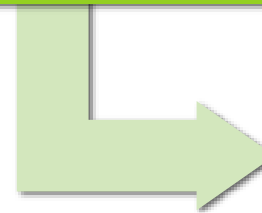
Ce qui distingue ces tiers lieux d'un dispositif « classique » de partage d'espace de travail et de rencontres. En quoi ils préfigurent des écosystèmes coopératifs territorialisés.



En quoi les tiers lieux répondent ou pourraient répondre aux attentes des différentes parties prenantes ? À quelles conditions ?



Les premières questions de travail qui émergent, tant du côté des salariés des tiers lieux que de celui des dirigeants des structures partenaires.



Les axes de travail à privilégier pour consolider le modèle économique des tiers lieux et tendre vers la création d'ECT.



3. Les temps suivants concernent le directeur de JVR, les responsables des structures engagées dans la création et le fonctionnement des tiers lieux et les responsables des sites.

- Questionner ensemble les six registres du modèle économique en insistant sur les axes de travail identifiés au temps précédent.
 - ateliers permettant de travailler ensemble sur la coopération, **les nouvelles offres intégrées**
 - fonction de **garant de la coopération** au sein de l'organisation

=> Constituent un premier livrable pour le porteur de projet et le comité de pilotage



Axe 2 : soutien à l'engagement des acteurs

Animation d'espaces réflexifs

Pour soutenir l'engagement de tous nous proposons d'instituer un espace dédié au partage de situations de travail.

Il concerne les salariés responsables et encadrants du JVR travaillant sur les tiers lieux et les membres des structures qui travaillent régulièrement en coopération avec vous.

8 à 10 temps de rencontre de 2 h 30 pour partage d'expérience, mise en récit, discussions et questionnements / potentiels de trajectoire sur les questions du travail, de la coopération, de l'évaluation, des ressources immatérielles, etc...

Responsables
et encadrants



Garant de la
coopération



Axe 3 : élaboration d'un dispositif d'évaluation

Sortir du cadre classique de l'indicateur et enrichir l'évaluation

- **Apprécier le niveau de pertinence du projet.** Il doit produire des résultats en termes d'actions en faveur des transitions écologiques, économiques, sociales et sociétales.
- **Soutenir le projet en lui-même.** Le partage de ce qui fait valeur constitue en lui-même un dispositif qui fait ressource (qui crée de la valeur) pour les participants. S'y jouent notamment une reconnaissance des efforts et une valorisation des effets utiles générés.
- **Repérer les externalités positives et négatives** du projet pour permettre le pilotage stratégique des tiers lieux ;
- **Développer les ressources immatérielles à travers la reconnaissance du travail réel effectué par les uns et les autres**



Ce qui a été réalisé

date	thème	Axe
Août	Constitution du dispositif d'évaluation en réflexivité avec le CD 45	3
27/8	Lancement avec les responsables de site dans la dimension tiers-lieu Espace de réflexivité 1 : partage des pratiques de travail	1 2
30/9	Entretiens avec les parties prenantes : Lu Paysages, Vinci projet Verger Graines Locales : en coopération, comprendre les contraintes des acteurs pour les intégrer dans une offre intégrée	1
6/10	Entretien avec les parties prenantes : Vinci – fondation Vinci Comprendre et partager les visions pour agir en coopération	1
18/10	Entretien avec les parties prenantes : - Conseil Départemental du Loiret - projet restauration Bâtiment Flotin : comment prendre en compte les dimensions de l'EFC dans ce projet, en coopération avec les acteurs du projet	1
2/11	Entretien avec les PP : - CD 45 : question de l'évaluation et conventionnement Espace de réflexivité 2 : partage de pratiques de travail	1 3 2
25/11	Projet conventionnement avec les producteurs : révéler la valeur immatérielle, co-construire une offre de service intégrée : préparation des entretiens individuels et travail en collectif COPI 1 Espace de réflexivité 3	1 2 2

L'Agenda prévisionnel

date	thème
décembre	Entretiens avec des producteurs Soutien au garant de la coopération
4 janv	Atelier Producteurs REX n°4 Soutien au garant de la coopération
22 Fev	REX n°5 Soutien au garant de la coopération
26 avril	REX n°6 Soutien au garant de la coopération
14 juin	REX n°7 Soutien au garant de la coopération
30 août	REX n°8 Soutien au garant de la coopération
11 oct	REX n°9 Soutien au garant de la coopération
6 dec	REX n°10 Soutien au garant de la coopération

Questions diverses

- Echanges d'actualité : afin de nourrir la connaissance, inviter Isabelle Collin Fèvre aux événements des JVR
- Positionner les COPIL : le prochain pourrait avoir lieu en **mars**, avec remise du rapport intermédiaire (dans la forme : bien structurer le document / lecture comptable et financière du sujet)
- Déblocage des fonds : la convention n'a pas prévu un déblocage en début de parcours, mais 50% à mi parcours en mai, et 50% en fin de mission.
- La remise du rapport intermédiaire peut être avancée en mars 2022, ce qui permettrait un déblocage des fonds à hauteur de 50% des dépenses éligibles, un peu plus tôt que prévu, sachant que les délais de paiement sont de 60 jours environ.